ONET LE CHÂTEAU

Décision N° 70/2026

Dossier suivi par le pôle finances - finances@onet-le-chateau.fr

Objet : Révision des tarifs communaux à compter du 1er avril 2026

Le Maire de la commune d'Onet-le-Château,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 ;

Vu la décision du Maire n°148/2024 portant révision des tarifs communaux au 11 septembre 2024 ;

Vu la décision du Maire n°119/2025 portant révision des tarifs pour le bar du café culturel Le Krill ;

Considérant la nécessité d'actualiser la délégation de pouvoir consentie au Maire ;

Considérant la nécessité d'inclure les tarifs des spectacles et boissons du théâtre la baleine et du Krill ;

Considérant la nécessité de revoir les tarifs des locations de salles ;

DECIDE

Article 1. L'abrogation à compter du 1er avril 2026 des décisions suivantes :

- la décision n°148/2024 portant tarification des services publics communaux,
- la décision n°119/2025 portant révision des tarifs pour le bar du café culturel Le Krill

Article 2. – La tarification des services publics communaux est fixée ainsi qu'il suit à compter du 1er avril 2026 :

1 - LOCATION DE SALLES

AULA							
1 salle							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	300 €	500 €	500 €	500 €	900 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	400 €		600 €	700 €		1 100 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	400 €	600 €	700 €	700 €	1 100 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	450 €		700 €	800 €		1 300 €
Utilisation Office		100 €					
AULA complète							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	400 €	700 €	700 €	700 €	1 300 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	500 €		800 €	900 €		1 500 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	500 €	800 €	800 €	900 €	1 500 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	550 €		900 €	1 000 €		1 700 €
Utilisation Office		100 €					
Caution		1000 € (dégradations) + 200 € (ménage)					

SALLE DE CAPELLE

		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	230 €	350 €	330 €	330 €	450 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	260 €		400 €	370 €		500 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	330 €	450 €	460 €	460 €	600 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	370 €		500 €	510 €		700 €
Caution		1000 € (dégradations) + 200 € (ménage)					

CHÂTEAU

		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	230 €	350 €	330 €	330 €	450 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	260 €		400 €	370 €		500 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	330 €	450 €	460 €	460 €	600 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	370 €		500 €	510 €		700 €
Caution		1 000 € (dégradations) + 200 € (ménage)					

MAISON DES ASSOCIATIONS

1 salle

		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	200 €	300 €	300 €	300 €	500 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	300 €		400 €	500 €		700 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	300 €	400 €	500 €	500 €	700 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	350 €		500 €	600 €		900 €
Utilisation Office		100 €					

2 salles

		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	300 €	500 €	500 €	500 €	900 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	400 €		600 €	700 €		1 100 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	400 €	600 €	700 €	700 €	1 100 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	450 €		700 €	800 €		1 300 €
Utilisation Office		100 €					

MDA Complète

		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	400 €	700 €	700 €	700 €	1 300 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	500 €		800 €	900 €		1 500 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	500 €	800 €	800 €	900 €	1 500 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	550 €		900 €	1 000 €		1 700 €
Utilisation Office		100 €					
Caution		1000 € (dégradations) + 200 € (ménage)					

SALLE ROBERT ROUQUIÉ (ATHYRIUM)

	COMMUNE		AGGLO		HORS AGGLO	
	Association	Entreprise	Association	Entreprise	Association	Entreprise
REUNIONS	0	1 600 €	900 €	1 600 €	1 800 €	3 300 €
QUINES ET REPAS	0	1 300 €	900 €	1 300 €	1 800 €	3 300 €
BRADERIES ET VIDE-GRENIERS	0	1 300 €	500 €	1 300 €	2 000 €	3 500 €
SALON ET SPECTACLES	0	2 600 €	1 700 €	2 600 €	3 500 €	6 500 €
Prestations techniques : au-delà d'un agent mis à disposition	Prise en charge preneur		Prise en charge preneur		Prise en charge preneur	
Journée supplémentaire	0	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
MARIAGES	Au moins un des deux mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château		Aucun des mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château		Aucun des mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château	
FORFAIT MARIAGES (vendredi soir au lundi matin)*	4 500 €		6 000 €		6 500 €	
Location possible uniquement sur la période du 1eroctobre au 1ermars - La réservation sera possible 6 mois avant la date de l'évènement						
Caution	5 000 € (dégradation) + 400 € (ménage)					

GYMNASES (dont Espace Sports et Jeunesse « LE SPOT »)

	SCOLAIRES ONET	SCOLAIRES AGGLO	SCOLAIRES HORS AGGLO	COLLEGES ET LYCÉES	CLUBS ET ASSOCIATIONS
GYMNASE DES ALBATROS	Gratuit	12 € de l'heure	15 € de l'heure	Selon convention	Selon convention
GYMNASE DES GLYCINES					
ESPACE SPORTS ET JEUNESSE "LE SPOT"					

COMPLEXE SPORTIF DE LA ROQUE

Stade synthétique et vestiaires	600 €
Terrain d'honneur + buvette extérieure	1 200 €
Terrain d'honneur + salle de réception	2 000 €
Salle de réception	1 000 €

MJC

		COMMUNE		HORS COMMUNE		CLUBS ET ASSOCIATIONS
		Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise	
SALLE A3	Journée	210 €				Gratuit
	Demi-journée	110 €				Gratuit
SALLE C5	Journée	130 €				Gratuit
	Demi-journée	80 €				Gratuit
Caution		800 €				
Mise à disposition obsèques civiles		150 €				

THÉATRE MUNICIPAL "LA BALEINE"

1 – Tarifs « Association » - salle de La Baleine

	ONET		RODEZ AGGLO		AUTRES	
Type d'Opération	Manifestation Gratuite *	Manifestation Payante	Manifestation Gratuite	Manifestation Payante	Manifestation Gratuite	Manifestation Payante
Location Jour "Manifestation" : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	Gratuit	750 €	750 €	850 €	850 €	950 €
Location par Jour de « Montage ou Répétition" : 1 ou 2 technicien(s) (à l'appréciation de nos équipes)	Gratuit	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
Tarif location " loges "	Gratuit	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Location de matériel ne figurant pas sur la Fiche Technique de La Baleine	Montant défini par le Régisseur général en fonction des besoins techniques (le montant figurera dans la convention de mise à disposition) **					
Prestation supplémentaire nécessitant la présence de personnel avec expertise spécifique	Prise en charge par l'association : la prestation fera l'objet d'une facture annexe					
Repas du personnel mobilisé aux heures des repas (midi et/ou soir)	Prise en charge directe par l'association (ou défraiement 15 € / repas)					
Privatisation du Krill (hall de La Baleine, pour buffet & cocktail)	Gratuit	250 €	300 €	320 €	350 €	370 €

* Hors participation "au chapeau" et affluence garantie par l'organisateur > à 250 personnes

** Les devis techniques seront établis auprès de notre prestataire

2 – Tarifs « Organisation à but lucratif » - salle de La Baleine			
	ONET	RODEZ AGGLO	AUTRES
Location Jour "Manifestation" : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	**950 €**	**1 150 €**	**1 450 €**
Location par Jour de " Montage ou Répétition " : 1 ou 2 technicien(s) - (à l'appréciation de nos équipes)	**450 €**	**450 €**	**450 €**
Location de matériel ne figurant pas sur la Fiche Technique de La Baleine	Montant défini par le Régisseur général en fonction des besoins techniques		
	(le montant figurera dans la convention de mise à disposition) **		
Prestation supplémentaire nécessitant la présence de personnel avec expertise spécifique	Prise en charge par l'association : la prestation fera l'objet d'une facture annexe		
Repas du personnel mobilisé aux heures des repas (midi et/ou soir)	Prise en charge directe par l'association (ou défraiement 15 € / repas)		
Tarif location " loges "	**200 €**	**200 €**	**200 €**
Privatisation du Krill	**270 €**	**350 €**	**400 €**

** Les devis techniques seront établis auprès de notre prestataire

3 – Ecoles de danse			
	ONET	RODEZ AGGLO	AUTRES
Location pour un gala : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	1 050 €	1 650 €	1 650 €
Tarif location répétition (prix par jour)	300 €	300 €	300 €
Tarif location gala supplémentaire	300 €	500 €	500 €

LOCAL SOCIAL - SANTE COSTES ROUGES		
Bureaux	Tarif au m² / mois	**9 €**

2 - ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

REPAS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS			
Mercredis et Vacances scolaires			
N°	Tranches de Quotient Familial par an	Tranches de Quotient Familial par mois	Tarif *
1	jusqu'à 4 000 €	< 333,33	1,92 €
2	> à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	333,34 - 666,66	2,27 €
3	> à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	666,67 - 1000	2,69 €
4	> à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	1000,01 - 1433,33	3,28 €
5	> à 17 000 €	> 1433,34	3,90 €
FAMILLES D'ACCUEIL	Tarif 3 de la grille		2,69 €
PAI ALIMENTAIRE	(avec panier repas)	-	1,30 €

** Une majoration de 5€ par enfant et par mois sera appliquée en cas de non-paiement avant la date limite de facturation.*

PRESTATIONS CUISINE CENTRALE		
TYPE DE PRESTATIONS	DETAIL	PRIX UNITAIRE T.T.C.
Buffet simple	Charcuterie et fromage	1,57 €
Buffet standard	Type trophée des sports, médaillés	2,59 €
Buffet supérieur	Type vœux du Maire	3,60 €
Repas individuel	Repas individuel simple	5,18 €
Repas servis à la crèche "Les Lupins"	Tranche d'âge 12/24 mois	1,52 €
	Tranche d'âge + de 24 mois	1,83 €
	Repas personnel	1,88 €
	Goûter enfant (laitage ou compote)	0,25 €
Repas servis au Jardin d'Enfants "Les Toucans"	Repas personnel	1,88 €
	Tranche d'âge + de 24 mois	1,83 €
	Gouter	0,62 €

RESTAURANT SCOLAIRE

ELEVES CASTONÉTOIS Selon les tranches annuelles de Quotient Familial	1 - si montant < à 4 000 €	1,92 €
	2 - si montant > à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	2,27 €
	3 - si montant > à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	2,69 €
	4 - si montant > à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	3,28 €
	5 - si montant > à 17 000 €	3,90 €
ELEVES EXTÉRIEURS	Hors Commune ou hors écoles castonétoises	3,90 €
ADULTES		4,45 €
REPAS EXTÉRIEURS		2,10 €
PAI ALIMENTAIRE	avec panier repas	1,30 €
FAMILLE D'ACCUEIL	tarif 3 de la grille	2,69 €
MAJORATION	Majoration par repas pour tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais prévus par le règlement intérieur	2,00 €
	Majoration par repas pour tout repas consommé la première semaine de la rentrée en cas d'absence d'actualisation du dossier unique d'inscription	4,00 €

MULTI-ACCUEIL « LES LUPINS » - JARDIN D'ENFANTS " LES TOUCANS "

ACCUEIL REGULIER ET ACCUEIL OCCASIONNEL

Nombre d'enfants	Tarif horaire
1	Revenus mensuel brut X 0.0619 %
2	Revenus mensuel brut X 0.0516 %
3	Revenus mensuel brut X 0.0413 %
4-5-6-7	Revenus mensuel brut X 0.031 %
> à 8	Revenus mensuel brut X 0.026 %

Calcul du tarif horaire de garde (accueil régulier et occasionnel) :

Le calcul prend en compte les revenus des deux parents et le nombre d'enfants de la famille.

Les tarifs sont déterminés selon un barême fixé par la Caisse Nationale de l'Allocation Familiale et par décision du Maire.

Le service partenaire de la CAF (CDAP), ou celui de la MSA, permet à la Responsable d'accéder aux ressources prises en compte dans le quotient familial des familles avec leur autorisation afin de déterminer le tarif horaire tous les ans, en janvier, en septembre et en cas de changement de situation familale.

Le revenu annuel N-2 des deux parents comprend les salaires, les revenus des capitaux mobiliers et immobiliers s'il y a lieu, les revenus commerciaux, agricoles,... etc. Il est divisé par 12 pour obtenir un revenu mensuel.

La famille non allocataire dont l'enfant est accueilli dans un Eaje doit être en mesure de fournir au gestionnaire tout justificatif de ressources (avis d'imposition ou feuille de salaire) pour calculer le montant des participations familiales horaires applicables aux heures facturées, conformément à la circulaire Psu.

1) Cas des familles non allocataires sans justificatif de ressources.

Dans le cas de familles n'ayant aucun moyen de preuve concernant les justificatifs de ressources (familles reconnues en situation de grande fragilité, primo-arrivantes, etc...), le gestionnaire se réfère au montant des ressources plancher afin de déterminer le montant des participations familiales.

Un accompagnement social de ces familles est préconisé afin que leur accueil dans l'Eaje s'effectue dans les meilleures conditions.

2) Cas des familles non allocataires ne souhaitant pas transmettre leurs justificatifs de ressources.

Pour toute autre situation (ex : famille accueillie ne souhaitant pas communiquer volontairement ses justificatifs de ressources), le gestionnaire applique à ces familles le montant « plafond » de ressources instauré dans l'équipement où l'enfant est accueilli.

Les familles dont l'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant un Eaje.

Des enfants sont accueillis dans des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental à la demande des parents ou par décision de justice.

A ce titre, il est appliqué le montant « plancher » de ressources pour un enfant, c'est à dire : le taux de participation familiale pour 1 enfant x montant du plancher de ressources.

La Caisse d'Allocation Familiales fixe un plancher ou un plafond mensuel suivant le revenu des familles révisable chaque année.

Revenus plancher 2022 = 712,33 € // Revenus plafond 2022 = 6 000 €

La facturation a lieu chaque fin de mois. Le paiement est à effectuer directement auprès du Trésor Public ou par CESU ou par prélèvement automatique.

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)

JOURS SCOLAIRES

FORFAIT ACCES AU SERVICE ALAE	15 € pour l'année scolaire
ACCUEIL ALAE MATIN de 7 h 20 à 8 h 20	Gratuit
ACCUEIL ALAE MATIN de 11 h 30 à 12 h 30 (enfants qui ne mangent pas à la cantine)	1 € la présence par jour
ALAE MIDI (avec repas) Accueil à partir de l'heure de sortie des classes le matin jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi sous réserve	Gratuit
ACCUEIL ALAE APRES-MIDI de 16h30 à 17h45	Gratuit
ACCUEIL ALAE APRES-MIDI de 17 h 30 à 18 h 30 ** Foyers non imposables : catégorie A1 – Foyers imposables : catégorie A2*	Catégorie A1* : 0,80 € la présence Catégorie A2* : 1,00 € la présence

** Une majoration de 5€ par enfant et par mois sera appliquée en cas de non-paiement au régisseur avant la date limite de facturation.*

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH hors repas)				
MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES				
N°	Tranches de Quotient Familial Centre de Loisirs	Bon CAF	Journée	½ journée
1	0 - 420	6,00 €	6,50 €	3,25 €
2	421 - 800	4,00 €	8,00 €	4,00 €
3	> 800	0,00 €	9,00 €	4,50 €
4	-	-	12,00 €	6,00 €

Forfait d'accès à l'ensemble des services périscolaires

3 - ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

MEDIATHEQUE				
ABONNEMENTS				
Abonnement & nature des emprunts (30 jours d'emprunt)	Bénéficiaires	Catégorie tarifaire*		
		Commune	Agglo	Hors Agglo
Abonnement médiathèque 18 documents : dont au max. 4 DVD, 2 revues, 4 CD, 8 livres (ainsi que les ressources en ligne), jeux ludothèque (3 ou 2 selon l'abonnement ****)	Adultes	gratuit	35 €	45 €
	Tarif réduit**	gratuit	20 €	25 €
	Ados de 10 à 16 ans	gratuit	13 €	18 €
	Associations et collectivités	gratuit	35 €	45 €
Abonnement jeunesse 12 documents (jeunesse uniquement) : 8 livres, 2 revues, 1 DVD, 1 CD, 1 jeu ludothèque	Enfants de moins de 10 ans	gratuit	8 €	15 €
	Associations et collectivités	gratuit	8 €	15 €
Abonnement bibliothèque 10 documents : 8 livres, 2 magazines	Adultes	gratuit	20 €	30 €
	Tarif réduit*	gratuit	13 €	20 €
	Associations et collectivités	gratuit	20 €	30 €
SERVICES MEDIATHEQUE				
Vente de sacs médiathèque				2,00 € l'unité
Photocopies (avec monnayeur)				0,20 € l'unité
Impressions				0,10 € l'unité
Vente de documents issus du désherbage ***				Selon le type de vente ***
Livres catégorie 1 format poche (romans enfants/ados, poches adultes, mangas)				0,50 € l'unité
Livres catégories 2 (album jeunesse, BD jeunesse/adulte, documentaires jeunesse/adultes, romans adultes)				1,00 € l'unité
Livres catégorie 3 : beaux livres adultes (arts)				2,00 € l'unité
CD musique				1,00 € l'unité

**La catégorie tarifaire de l'usager est déterminée par son lieu de résidence principale (sur présentation d'un justificatif)*

*** Le tarif réduit est accordé aux étudiants, apprentis, chômeurs, bénéficiaires du RSA et aux personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)*

**** La commune se réserve le droit d'appliquer des tarifs différents ou la gratuité, et ce, dans le cadre de conventions qu'elle serait amenée à signer avec divers prestataires.*

***** maximum 3 pour les abonnements adultes et tarif réduits, maximum 2 pour les abonnements ados de 10 à 16 ans.*

N.B. : les agents municipaux domiciliés hors commune bénéficient de la catégorie tarifaire "résidents Onet-le-Château".

PATINOIRE	
Tarif unique par personne	2 €

4 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHÉS ET COMMERCES	
MARCHÉS	
Droits de place par marché : jours ordinaires par ml et par jour	0,50 €
Abonnement électrique à l'année	45 € par an
Branchement électrique	1,2 € par jour
Marché aux fleurs : pour 40 m² et par jour	35,00 €
CAMIONS AMBULANTS (hors marchés)	
Marchands ambulants par véhicule et par jour :	
- jusqu'à 3 mètres linéaires	6,00 €
- à partir de 3 mètres linéaires	11,00 €
Abonnement électrique à l'année	45,00 €
Branchement électrique / jour	1,20 €
TERRASSES	
Terrasses non couvertes pour une durée < ou = à 7 jours	1 € par m²
Terrasses non couvertes pour une durée > ou = à 8 jours et < ou = à 31 jours	5 € par m²
Terrasses non couvertes pour une durée > ou = à 32 jours et < à 1 an	10 € par m²
Terrasses non couvertes pour une durée > ou = à 1 an	16 € par m²
Terrasses fermées pour une durée > ou = à 1 an	46 € par m²

Précision : " < " signifie "inférieure" - " = " signifie "égale" et " > " signifie "supérieure"

INSTALLATIONS EXTÉRIEURES	
Distributeur automatique de pizzas et assimilés	250 € par mois
Distributeur automatique autres produits alimentaires	100 € par mois
Distributeur automatique autres produits non alimentaires	50 € par mois

CIRQUES	
Le premier jour d'installation si capacité < à 100 places	50 €
Le premier jour d'installation si capacité de 100 à 300 places	100 €
Le premier jour d'installation si capacité > à 300 places	500 €
à partir du 2ème jour et par jour de présence	50%

ATTRACTIONS FORAINES	
Manèges : par manège et pour la durée de la fête	10 €
Loteries/ Stands de tir et autres jeux : par stand et pour la durée de la fête	10 €
Appareils et distributeurs automatiques : par appareil et pour la durée de la fête	10 €
Divers	10 €

DROITS DE VOIRIE *	
Occupation temporaire du domaine public à des fins privatives par an et par m² hors parc d'activité, hors travaux	15 €
Occupation temporaire du domaine public à des fins privatives par an et par m² sur parc d'activité, hors travaux	0,50 €
Occupation du domaine public pour engins / matériaux / matériels de chantier tarif forfaitaire par jour et par m2 pour une durée de chantier :	
- 1 à 15 jours calendaires compris	0,60 €
- 16 à 60 jours calendaires compris	0,20 €
- au-delà de 60 jours calendaires	0,15 €
Echafaudages – tarif à la journée :	
- moins de 20 m² d'occupation	3 €
- à partir de 20 m² d'occupation	6 €
Etalages, présentoirs et chevalets par an et par unité	23 €
Privatisation temporaire d'une place de stationnement par jour	6 €
Occupation du domaine public par une benne ou un camion de déménagement / jour = équivalent à 2 places de stationnement	12 €
Non-respect des préconisations des permissions de voirie par jour	70 €

**Un tarif minium de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme*

STATIONNEMENT RESERVE (Banque, ...)	
Redevance annuelle	250 €

5 - EQUIPEMENT ET MAIN D'ŒUVRE

COUT DE FACTURATION DE DIVERS MATERIELS *			
	Désignation	Tarif journée	Tarif horaire
Véhicules légers dont	Peugeot 206, Opel Zafira, Renault Clio, Scenic, Express, Fiat Doblo, Citroën Berlingo, C3	50 €	10 €
Véhicules utilitaires dont	Minibus, Renault Master, Renault Trafic, Mercedes	80 €	14 €
Véhicule benne ou hayon	Renault B 80, B 110, Camion frigo	110 €	17 €
Véhicule poids lourds	Renault M 160, JN 90, Merceds 4x4, Polybenne (Renault Maxity, Mascott, B 110)	220 €	27 €
Tracteur Mini tracteur		140 €	17 €
Elévateur		220 €	27 €
Remorque		40 €	10 €
Tondeuse auto portée		320 €	37 €
Tondeuse auto tractée		100 €	17 €
Balayeuse		1 050 €	250 €
Tracto-pelle		550 €	150 €
Aerogommeuse		330 €	50 €
Matériel espaces verts	Débroussailleuse – coupe bordure, rotofil etc	60 €	10 €

**Un tarif minimum de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme*

LOCATION DE MATERIELS	
Tarifs journaliers *	
Barrières (à l'unité)	5 €
- Tables (à l'unité)	5 €
- Bancs (à l'unité)	5 €
- Podium	500 €
- Chaises	
- de 1 à 50	1 € / chaise
- de 1 à 100 (le lot)	100 €
- de 101 à 200 (le lot)	200 €
- au-delà de 200	0,50 € / chaise
- Barrières BAVA :	
- forfait installation sur site et désintallation par les agents de notre Collectivité	800 €
- forfait location jour	100 €

**Un tarif minimum de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme*

MAIN D'ŒUVRE	
Intervention d'un agent : tarif horaire	30 €
Travaux de mise en sécurité d'équipements publics suite à dommages	
Par heure (horaires de service)	60 €
Par heure (hors horaires de service)	90 €

6 - OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

		ACQUISITION		RENOUVELLEMENT	
		15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
CONCESSIONS	2,5 m²	400 €	500 €	300 €	400 €
	5 m²	750 €	950 €	550 €	750 €
	6 m²	900 €	1 140 €	660 €	900 €
	9 m²	1 350 €	1 710 €	990 €	1 350 €
CASES DE COLUMBARIUM	2 urnes	350 €	450 €	300 €	400 €
	4 urnes	500 €	600 €	450 €	550 €
CAVURNES	4 urnes	400 €	550 €	350 €	500 €
JARDIN DU SOUVENIR	Dispersion	0 €	0 €	0 €	0 €

7 - CENTRE SOCIAL "LE PATIO"

SERVICES	Familles			Associations et Collectivités		
	Commune	Agglo	Hors agglo	Commune	Agglo	Hors agglo
ADHESION CENTRE SOCIAL (*) qui donne accès à :	15 €	20 €	30 €	Gratuit	25 €	35 €
ESPACE FAMILLES ET ENFANCE ET VIVRE ENSEMBLE						
- Loisirs en famille	+ une participation selon QF (*)		Non accessible		Non accessible	
- Ateliers Pati'Onet						
- Ateliers Pati'Onet CréArts						
- Aide aux devoirs (dispositif CLAS)		Non accessible				
- Pati'Onet sans filtre - LAEP - Pati'Onet Pitchouns - Récré à jeux	Gratuit					
ACCUEIL & ESPACE NUMÉRIQUE	Gratuit					
() Adhésion valable pendant 12 mois à partir de la date d'inscription*						

(*)	Tranches de Quotient Familial	
1	0 - 420	1,00 €
2	421 - 800	2,00 €
3	> 800	3,50 €

		Familles			Associations et Collectivités		
		Commune	Agglo	Hors agglo	Commune	Agglo	Hors agglo
LUDOTHEQUE	Accès via la Carte Culture (pour les Castonétois) ou par l'adhésion au Patio	Adhésion Patio et /ou carte culture	Adhésion Patio	Adhésion Patio	Adhésion Patio et /ou carte culture	Adhésion Patio	Adhésion Patio

8 - TARIFS DE SPECTACLES

Les tarifs des droits d'accès à la salle pour les manifestations ayant lieu à La Baleine, à l'Athyrium et au Café culturel le Krill dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 sont fixés comme suit :

THEATRE MUNICIPAL LA BALEINE OU SALLE DE L'ATHYRIUM				
Spectacles hors festivals	Spectacles classés en			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Tarifs spéciaux
Plein Tarif	32 €	27 €	22 €	39 €
Tarif réduit	27 €	23 €	19 €	35 €
Abonnement (3 spectacles distincts et plus)	24 €	20 €	18 €	35 €
Avec Carte Culture	24 €	17 €	17 €	32 €
Etudiants et de 12 à 18 ans	17 €	14 €	10 €	20 €
Enfants de moins de 12 ans et tarif médiation	14 €	10 €	7 €	15 €

Festival "Rire Onet"	Plein Tarif	Carte Culture	Etudiants et < à 18 ans
Tarif pour 1 spectacle	28 €	24 €	14 €
Pass festival	66 €	57 €	

Festival "Deuxième Acte"	Plein Tarif	Carte Culture
Tarif pour 1 spectacle	10 €	7 €
Pass festival	32 €	22 €

SALLE LE KRILL	Plein Tarif	Autres
Animations	5 €	5 €
Spectacles	10 €	8 €

Le tarif réduit : sur présentation de justificatif, les moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les groupes à partir de 10 personnes et les comités d'entreprises pourront bénéficier d'un tarif préférentiel

L'abonnement : l'achat groupé de 3 spectacles et plus donne droit au tarif abonnement

Le tarif « Carte Culture » : délivrée par la Mairie d'Onet-le-Château, la présentation de la « carte culture » donne droit à un tarif préférentiel.
Ce tarif concerne les personnes physiques justifiant de leur domiciliation sur Onet-le-Château et les adhérents de l'amicale du personnel d'Onet-le-Château.
La carte culture est soumise aux conditions d'utilisation inscrite dans le règlement remis lors de la délivrance

Le tarif étudiant : sur présentation de la carte étudiant

Le tarif – 18 ans : sur présentation d'un justificatif

Le tarif – 12 ans : sur présentation d'un justificatif

Les enfants de 3 ans et moins : obligatoirement accompagnés d'un adulte, bénéficient de la gratuité, sans fauteuil supplémentaire

Particularités

Le tarif médiation : proposé dans le cadre de dispositif spécifiques notamment à caractère pédagogique ou à des structures ou organisations souhaitant favoriser la venue de groupes de personnes identifiées comme sociologiquement défavorisées par rapport à l'accès aux spectacles un tarif équivament à celui pratiqué pour des enfants < à 12 ans.

Le tarif scolaire : les groupes scolaires peuvent éventuellement bénéficient de tarifs préférentiels. Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville peut également offrir la gratuité pour une représentation aux élèves scolarisés aux cours élémentaires dans les écoles castonétoises. (Cycle 1 : 6€ /Cycle 2 et 3 : 8€ / Cycle 4 et 5 : 10€)

Le tarif exonéré 0 € : ce tarif peut être utilisé dans certains cas particuliers : partenariat, protocole, places producteurs, accréditations presse, offre promotionnelle ciblée (structures identifiées comme relais auprès du public), offre de déstockage (vente flash, offres spéciales), lotos, accompagnateurs de structures lors des sorties culturelles, etc...

La Mairie pourra être amenée à mettre en place des **tarifs préférentiels** au bénéfice d'adhérents de structures et institutions associées spécifiques dans le cadre de conventions partenariales (associations, entreprises, collectivités, structures culturelles, C.E., ...).

La Carte Cadeau : le montant crédité sur la carte cadeau est libre et fixé au moment de l'achat. Il doit obligatoirement être compris entre 10 € (montant minimum) et **100 €** (montant maximum). Le crédit doit être consommé dans la saison en cours et dans la limite des places disponibles à la vente. Il ne peut être reporté sur les saisons suivantes. La carte cadeau est soumise aux conditions d'utilisation inscrite dans le règlement remis lors de l'achat.

Impression de duplicata : 1 € par billet

9 - TARIFS DU BAR DU CAFE CULTUREL LE KRILL

Boissons		Prix TTC
Sans Alcool	Café Expresso	1,00 €
	Café Allongé/Noisette/Café au Lait	1,20 €
	Thé/Tisane	2,50 €
	Chocolat chaud	3,00 €
	Sirop	1,00 €
	Eau (Bouteille 50cl)	1,00 €
	Limonade	2,00 €
	Cola	2,50 €
	Diabolo	2,50 €
	Thé Glacé	2,50 €
	Autres Soft	2,50 €
	Eau pétillante	2,50 €
	Jus de fruits	2,50 €
Alcool	Bière Bouteille alcool et sans alcool	3,50 €
	Bière Classique Pression 15cl	1,50 €
	Bière Classique Pression 25cl	2,50 €
	Bière Classique Pression 33cl	3,00 €
	Panaché / Monaco/ Bière avec Sirop	2,70 €
	Bière Supérieure Pression 15cl	2,00 €
	Bière Supérieure Pression 25cl	3,00 €
	Bière Supérieure Pression 33cl	3,50 €
	Vin au verre	3,00 €
	Vin (Bouteille)	18,00 €
	Ratafia au verre	3,50 €
	Ratafia (Bouteille)	18,00 €
	Gentiane d'Aubrac au verre	3,50 €

Restauration		
	Planche Fromage ou Charcuterie	8,00 €
	Planche mixte / Végétarienne	12,00 €
	Chips (30g)	1,00 €
	Dessert	3,00 €
	Gâteau (sucré ou salé) / friandises / barre glacé	2,00 €
	Assiette Tapas	8,00 €

10 - AUTRES

FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE	
Immobilisation matérielle Opérations préalables à la mise en fourrière Enlèvement Garde journalière Expertise	Tarifs applicables conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du numérique du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles et l'arrêté du 28 novembre 2003 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles

CLEFS ET TRANSPONDEURS	
TRANSPONDEURS - CLÉS ÉLECTRONQIUES Afin d'accéder aux bâtiments communaux, la commune met à disposition une (des) clé(s) ou transpondeur(s) – clés électroniques. En cas de perte, le bénéficiaire devra s'acquitter à minima de la somme de 50 € sous réserve d'une plus-value nécessaire au remplacement de la totalité des serrures du bâti.	50 €

Article 3 – Le prêt des salles municipales à titre gracieux concerne les associations :

- qui ont une existence légale supérieure à cinq ans accomplis à la date de la demande ;
- et dont l'objet relève des domaines de l'animation de quartiers ou de secteurs Castonétois ou d'activités à caractère culturel, artistique et sportif.

Article 4 – La commune se réserve le droit d'appliquer des tarifs différents ou la gratuité, et ce, dans le cadre de conventions qu'elle serait amenée à signer avec divers prestataires.

Article 5 – Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 : l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet).

Article 6 – Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Aveyron,
- Madame la Directrice Générale des Services des services pour exécution,
- Monsieur le Trésorier de Rodez pour exécution.

A Onet-le-Château, le 30 mars 2026

Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Reçu en Préfecture le : 31/03/2026
Publié le : 31/03/2026.

Jean-Philippe KÉROSLIAN

